

# Audit du projet informatique clé « Poursuite des développements Schengen / Dublin »

## Secrétariat général du Département fédéral de justice et police

### L'essentiel en bref

---

Avec les accords de Schengen et de Dublin (S/D), l'Union européenne (UE) entend renforcer la sécurité à ses frontières extérieures et simplifier la collaboration entre ses membres dans les domaines de la justice, de la police, des frontières, des visas et de l'asile. Elle adapte continuellement les accords initiaux et les décisions d'exécution concernant S/D aux nouvelles réalités. La mise en œuvre du programme européen en matière de sécurité nécessite l'adoption de nouvelles bases juridiques et le remaniement de bases existantes. La Suisse fait partie des espaces S/D depuis 2008 et s'engage ainsi à appliquer les dispositions révisées sur son territoire.

Ces modifications ont aussi des incidences sur les systèmes d'information, qui doivent être, en Suisse, soit mis en place soit modernisés entre 2019 et 2025. C'est l'objet du projet informatique clé « Poursuite des développements Schengen / Dublin (programme PSW) » mené par le Secrétariat général du Département fédéral de justice et police (SG-DFJP).

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a audité le programme PSW pour la première fois en 2020.<sup>2</sup> Un deuxième audit, qui fait l'objet du présent rapport, a visé à évaluer les risques liés au programme et les objectifs déjà atteints dans ce cadre. Il s'agissait par ailleurs d'examiner la mise en œuvre de trois recommandations formulées à l'issue du premier audit.

Le deuxième audit a montré que le déroulement du programme PSW dépend considérablement de la planification de l'UE. Celle-ci ayant changé, il est apparu au moment de l'audit que le programme subirait des reports et devrait être prolongé jusqu'en 2027. Toutefois, le programme réagit de manière appropriée aux nouveaux reports de dates, et il est bien conduit. La disponibilité des applications S/D doit répondre à des exigences élevées, dont la satisfaction reste à prouver.

#### **Le financement est assuré malgré une prolongation prévisible du programme**

Un crédit d'engagement de 98,7 millions de francs a été approuvé pour le programme PSW par arrêté fédéral du 11 juin 2020. Par ailleurs, le Conseil fédéral a sollicité un crédit supplémentaire de 22,7 millions de francs par la voie du budget 2023. Le crédit d'engagement a ainsi été porté à 121,4 millions de francs.

Au 31 décembre 2023, les dépenses déjà engagées s'élevaient à 38,8 millions de francs. En raison de retards du côté de l'UE et de leur incidence sur le programme PSW, le SG-DFJP a constitué des réserves d'environ 36 millions de francs, dont 23 sont affectés. Selon la planification actuelle des besoins, les moyens financiers sont suffisants jusqu'à la fin du programme.

---

<sup>2</sup> « Audit du projet informatique clé Reconstitution Schengen/Dublin » (PA 20403), disponible en allemand sur le site Internet du CDF

### **Les exigences de l'UE ont été remplies dans les délais**

Les accords d'association à S/D qui lient la Suisse et l'UE sont en vigueur depuis la fin de 2008. L'UE notifie à la Suisse les modifications qu'elle y apporte. Les modifications sont examinées en fonction de l'incidence qu'elles ont sur chaque projet sur les plans technologique, organisationnel et juridique, et doivent être mises en œuvre dans un délai de deux ans.

Les éventuelles révisions légales qui s'imposent doivent être approuvées par le Parlement, même si la Suisse s'est engagée à reprendre les développements.

### **La disponibilité des applications et la protection des informations doivent être garanties**

Les applications S/D doivent répondre à des exigences très élevées en matière de disponibilité et de protection des informations. L'exécution d'un projet régional et la mise en place de l'architecture nécessaire à cet effet permettront de répondre aux exigences européennes. La preuve que les applications affichent le niveau de disponibilité requis doit toutefois encore être apportée lors des tests qu'il est prévu d'effectuer.

Les organisations n'ont pas de processus uniforme qui leur permettrait de maîtriser rapidement un incident et de poursuivre leur activité. Les processus actuels ont été définis au cas par cas par les offices spécialisés.

### **La gestion de l'architecture d'entreprise est en cours d'élaboration**

Le DFJP a lancé un projet portant sur la réalisation de la vision et des objectifs en matière d'architecture d'entreprise. Différentes aides à l'utilisation ont été élaborées. Il s'agit maintenant de les mettre en œuvre et de les développer dans le cadre des projets du DFJP.

Une véritable plus-value est créée au-delà de l'administration fédérale, dans la mesure où d'autres autorités sont intégrées dans le développement et peuvent utiliser les outils et aides définis sans rupture de média.

### **Les rapports à l'intention du Parlement peuvent être améliorés**

Malgré la recommandation formulée lors du premier audit, les rapports établis à l'intention du Parlement présentent encore des lacunes. Par exemple, les coûts effectifs n'ont pas pu être harmonisés à la date de référence du 30 juin 2023, et la planification des étapes diffère de celle qui figure dans les instruments de pilotage internes.

Par ailleurs, les rapports reflètent uniquement la tranche d'investissements libérée par la voie du message du 4 septembre 2019 relatif à un crédit d'engagement pour le développement de l'acquis de Schengen et Dublin. Le Conseil fédéral en a fixé le montant par décision du 10 avril 2019. Des crédits d'engagement autorisés antérieurement n'ont pas été pris en compte dans les rapports. Ceux-ci ne donnent de ce fait qu'un aperçu de la situation.

*Texte original en allemand*